

If the above proposals are acceptable to the Government of India, I have the honour to suggest that this Note and your reply thereto shall constitute a modification, in these respects, of the Agreement between our two Governments which was effected by the Exchange of Notes of January 26, 1951.

I have the honour to be, Sir,

ESCOTT REID

High Commissioner for Canada.

Shri Jawaharlal Nehru,  
The Prime Minister  
and Minister for External Affairs,  
New Delhi,

La Nouvelle-Delhi,  
3 mai, 1957.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de modification de l'Accord de 1951, en ce qui concerne les dispositions relatives à l'admission en Canada des citoyens canadiens. Ce projet a été préparé en consultation avec le Gouvernement du Canada et les deux Gouvernements ont convenu de le modifier en conséquence de la lettre de votre Excellence en date du 26 janvier 1957. Les dispositions de l'Accord de 1951 qui sont remplacées par les suivantes sont indiquées en italique dans le projet ci-joint. Les dispositions de l'Accord de 1951 qui restent en vigueur sont indiquées en caractères normaux. Les dispositions de l'Accord de 1951 qui sont remplacées par les suivantes sont indiquées en italique dans le projet ci-joint. Les dispositions de l'Accord de 1951 qui restent en vigueur sont indiquées en caractères normaux. Les dispositions de l'Accord de 1951 qui sont remplacées par les suivantes sont indiquées en italique dans le projet ci-joint. Les dispositions de l'Accord de 1951 qui restent en vigueur sont indiquées en caractères normaux.